



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20251008-534\_2025-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2025  
Date de réception préfecture : 14/10/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 534

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES  
BUDGET ANNEXE VAL EXPO

Monsieur le Trésorier a demandé l'admission en non-valeur de titres de recettes détaillés en annexe et émis sur le budget annexe Val Expo pour un montant total de 448.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à prendre en charge au budget annexe Val Expo 2025 pour un montant de 448.00 € sur le compte 6542 « créances éteintes »

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN